



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 24 avril 2025

Lutte contre la « francisation » des produits alimentaires

Plaçant la souveraineté alimentaire de la France et la protection des consommateurs au cœur de leur action, Annie Genevard, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, et Véronique Louwagie, ministre du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes entreprises et de l'Economie sociale et solidaire, ont assisté ce jeudi 24 avril à un contrôle par les services de l'État de l'affichage de l'origine des fruits et légumes dans une grande surface.

Les deux ministres partagent un constat commun : le renforcement de la souveraineté alimentaire passe par une action résolue contre la concurrence déloyale subie par les agriculteurs français et par une plus grande protection des consommateurs en matière de fiabilité des informations. En particulier, la « francisation » des produits alimentaires, qui consiste à étiqueter « origine France » des denrées qui proviennent d'un autre pays, pénalisent les producteurs et trompent les consommateurs qui souhaitent acheter un produit répondant à des normes sanitaires supérieures.

Dans ce cadre, les deux ministres se sont rendues ce jeudi 24 avril à Osny (95), afin d'assister à une opération de contrôle de l'affichage de l'origine des fruits et légumes au sein d'une enseigne de la grande distribution, menée par les services de la répression des fraudes (DGCCRF) de la direction départementale de la protection des populations du Val-d'Oise. Relancer la production agricole française, répondre aux inquiétudes légitimes du monde agricole et accompagner l'évolution des modes de consommation des Français qui privilégient les fruits et légumes produits sur notre territoire passe, en effet, par une multiplication de ces contrôles, qui renforcent la valorisation des productions françaises et la confiance des consommateurs.

La « francisation », un phénomène qui met en péril notre souveraineté alimentaire

La francisation des produits alimentaires nuit gravement aux producteurs français, fausse la concurrence et affaiblit la confiance des consommateurs, avec des conséquences lourdes pour l'ensemble des filières agricoles.

Dans un contexte de dépendance croissante sur certains secteurs, comme les fruits et légumes (importés à 50 %), la reconquête de notre souveraineté alimentaire passe par la relance de la production nationale et la lutte contre les fraudes.

Alors que le monde agricole fait face à des tensions économiques, climatiques et réglementaires, la mobilisation des services de l'État contre la francisation s'impose comme un levier essentiel pour garantir des revenus équitables aux producteurs et restaurer une concurrence loyale.

L'État est pleinement mobilisé pour défendre la production française, clé de notre souveraineté alimentaire

En 2024, la DGCCRF avait pour objectif de réaliser 10 000 contrôles contre cette pratique qui porte préjudice aux filières agricoles et alimentaires françaises et au consommateur. Grâce à une mobilisation soutenue, cet engagement a été tenu, révélant des anomalies dans environ 30 % des cas. Plus de la moitié des anomalies étaient mineures, donnant lieu à des avertissements. 40 % de ces anomalies, en revanche, traduisaient des manquements plus substantiels et ont par conséquent entraîné 560 amendes administratives et procédures pénales. A titre d'exemple, en août 2024, un grossiste a été condamné par la justice à 100 000 € d'amende pour la « francisation » de plusieurs milliers de tonnes de fruits rouges.

Tenant compte des inquiétudes qui traversent le monde agricole et des attentes fortes des consommateurs, les ministres Annie Genevard et Véronique Louwagie renouvellent leur mobilisation en 2025 pour défendre la souveraineté alimentaire française ; elles ont ainsi demandé à la DGCCRF de renouveler son objectif de 10 000 contrôles pour 2025.

Annie Genevard, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, déclare :
« Défendre la souveraineté alimentaire, c'est affirmer un choix stratégique et régalien : celui de garantir à nos concitoyens une alimentation saine, tracée, et issue de nos productions et de nos terroirs. Face à la francisation des produits alimentaires, l'État assume pleinement son rôle de protecteur de notre agriculture et de nos producteurs. Il en va de notre capacité à nourrir la Nation, à préserver notre indépendance et à restaurer la confiance des consommateurs dans l'origine des produits qu'ils consomment. »

Véronique Louwagie, ministre déléguée chargée du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes entreprises et de l'Économie sociale et solidaire, déclare : *« Nous avons la chance, en France, de disposer d'une grande distribution qui dispose d'un taux très élevé d'approvisionnement français en matière de fruits et légumes, ce dont nous pouvons nous féliciter. Il s'agit là d'un débouché essentiel pour l'agriculture française. Bien entendu, l'État garde une vigilance constante pour ce qui est de la bonne information apportée au consommateur ; ce qui passe par le fait de contrôler tous les maillons de la chaîne agroalimentaire. En tant que ministre du Commerce, et alors que les beaux jours arrivent prochainement, je ne peux qu'encourager les Français à privilégier l'achat de fruits et légumes français, sachant que l'offre sur les étals est abondante ».*

Contacts presse :

Cabinet d'Annie Genevard : 01 49 55 59 74 - cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Cabinet de Véronique Louwagie : 01 53 18 46 94 - presse.mdc@cabinets.finances.gouv.fr

Service de presse du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire :

01 49 55 60 11 - ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Bureau de presse de Bercy : 01 53 18 33 80 – presse.bercy@finances.gouv.fr